Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 745

Artikel: Histoire suisse : coups tordus et magouilles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017128

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Une autre image

honneurs étant rendus bien sûr à la Genevoise Girardin pour avoir défriché le terrain, c'est encore sous l'impulsion du canton le plus riche que vient la poussée suffisante pour faire sauter le dernier verrou et porter une femme sur la plus haute marche du pouvoir exécutif. Le reste de la Suisse suivra-t-il le mouvement? Dans l'immédiat, rien n'est moins certain. Zurich, par sa dimension économique et démographique est-il condamné à faire de plus en plus cavalier seul? Le moins qu'on puisse dire est qu'Elisabeth Kopp n'est pas portée par un élan de la base des communes et des cantons. L'ouverture par le haut, en quelque sorte.

4. La leçon Uchtenhagen a été retenue: pas de féminisme ostentatoire, cette fois-ci. L'émotion de la première candidature passée, Elisabeth Kopp a pu jouer sa condition de femme en sourdine, sans la nier, mais sans en faire un argument déterminant. Les conditions d'une «normalisation» rapide de la situation s'en trouvent probablement renforcées dans les hautes sphères bernoises, sans que l'on puisse apprécier aujourd'hui l'ampleur du choc en retour dans l'administration (le cursus des fonctionnaires est de toute façon assez long pour amortir tout effet de surprise!). Pas d'optimisme ici non plus. Il n'empêche qu'on se réjouit de la prochaine photographie de groupe du Conseil fédéral, juste pour déguster les petits détails saluant l'arrivée de l'intruse.

Nouvelle image de la Suisse, moins compacte, moins complet veston cravate sombre. Merci d'avance Elisabeth Kopp, puisque vos compétences ne sont pas discutées. Pour le reste, il suffira de retrouver la masculinité pesante, irrémédiable, des assemblées d'actionnaires, des conseils d'administration, des «assemblées» économiques de toutes sortes pour revenir à la réalité et mesurer le chemin qu'il reste à parcourir.

HISTOIRE SUISSE

Coups tordus et magouilles

Les détestables histoires, tirées de l'oubli, pour tenter de faire trébucher la candidate Kopp sont peut-être l'envers de la médaille «système politique suisse». Seule issue pour animer des élections gouvernementales, apparemment privées d'enjeu? Il ou elle sera radical(e) et alémanique! De la stature politique des candidats, de leur compétence de gestionnaire, il est peu question. Un peuple heureux n'a pas d'histoire, tout au plus quelques histoires à colporter.

L'occasion est bonne de rappeler que les élections au Conseil fédéral ont été souvent mouvementées.

On note des intrigues sordides, surtout à l'époque où les radicaux monopolisaient l'Exécutif. En fait, les rapports entre les sept Sages furent souvent tendus et le gouvernement n'avait de collégial que le nom. En définitive, le compromis helvétique, le ton feutré et poli, la grisaille qui caractérisent la vie politique actuelle sont des phénomènes récents.

En 1848 et 1871, soit sur onze renouvellements ordinaires du Conseil fédéral, on a enregistré vingt et une tentatives pour faire chuter les candidats officiels. Alfred Escher notamment, le baron des chemins de fer, tirait les ficelles.

Depuis 1919, neuf candidats «sauvages» ont été élus contre les candidats officiels des partis. Cette année-là, la fraction radicale propose le Vaudois Paul Maillefer; tous les groupes bourgeois soutiennent officiellement sa candidature. En échange de leur appui, les conservateurs reçoivent un deuxième siège au Conseil fédéral. Cet accord parfait n'empêche pas les magouilles. Le bruit est lancé que Maillefer, un franc-maçon, a engrossé une jeune fille qui s'est ensuite suicidée. Au cinquième tour, c'est son collègue Chuard qui est élu. Parfois le dénigrement systématique conduit à des tragédies. Ainsi le Thurgovien Anderwert, président de la Confédération désigné, se tire une balle dans la bouche le soir de Noël 1890, accablé par les campagnes de presse menées contre lui. Ses anciens amis politiques lui reprochaient d'avoir trahi ses idéaux, notamment en signant des arrêtés d'expulsion contre des étrangers remuants.

Par deux fois, en 1854 et 1872, un conseiller fédéral en place fut renvoyé à la maison. Ochsenbein (1848-1854), non réélu comme chef du Département militaire fédéral, prend du service auprès de Napoléon III comme général de brigade, puis sous le gouvernement provisoire de Gambetta, comme général de division. C'est que la fonction de conseiller fédéral n'enrichissait guère son homme: un salaire annuel de 5000 francs en 1848 et, jusqu'en 1919, pas de retraite. L'alternative était simple: quitter assez jeune le gouvernement pour trouver une nouvelle place ou s'accrocher à son siège.

SANS RETRAITE

Le Vaudois Constant Fornerod, conseiller fédéral à 36 ans, renonce à sa charge après douze ans. Il se lance alors dans les affaires bancaires, spécule et chute. Devant le tribunal parisien qui le juge, il se présente comme un ancien président de la Confédération suisse, ce qui ne l'empêche pas d'être condamné. Après avoir purgé sa peine, il trouve un modeste emploi de bureau en Suisse, puis finit dans la misère.

En 1857, le Tessinois Franschini, père de la statistique helvétique, meurt en fonctions. Le Parlement vote un crédit de 40 000 francs à sa famille, offi-

ciellement comme contrepartie aux données statistiques fournies par le défunt, en réalité pour tirer d'affaires ses proches sans ressources.

Ces quelques rappels ne sont qu'un maigre échantillon des intrigues qu'ont dû affronter quelquesuns des 93 conseillers fédéraux élus depuis 1848 et qui sont contées par Christian Fehr dans un livre savoureux sur le pouvoir politique en Suisse, illustré par Sigg¹. On y trouve entre autres une chronique détaillée (acteurs, lieux, heures) du coup réussi contre Lilian Uchtenhagen en décembre dernier.

¹ «Heil dir Helvetia». Editions Gutenberg, Hägendorf 1984.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Que justice soit rendue...

La presse, et notamment la presse suisse allemande, s'est fait l'écho de bruits fâcheux sur le compte du *mari* de M^{me} Kopp: il aurait eu, voici dix ans, maille à partir avec la justice et aurait même été l'objet d'une condamnation...

Voilà qui me paraît scandaleux!

Car enfin, nous avons des *lois*, et parmi d'autres un article 173 du Code pénal au sujet de la diffamation, lequel prévoit:

- 1. Celui qui, s'adressant à un tiers, aura accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé une telle accusation ou un tel soupçon, sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement pour six mois au plus ou de l'amende. 2. (...)
- 3. L'inculpé ne sera pas admis à faire ces preuves et il sera punissable si ses allégations ont été articulées ou propagées sans égard à l'intérêt public ou sans autre motif suffisant, principalement dans le

dessein de dire du mal d'autrui, notamment lorsqu'elles ont trait à la vie privée ou à la vie de famille.

Je suggère donc que plainte soit déposée par qui de droit et que les auteurs de ces allégations — vraies ou fausses, cela n'a aucune importance, puisque dans le cas le plus favorable, elles ne concernent pas M^{me} Kopp, mais son mari et qu'il aurait déjà «payé» pour son délit — et ceux qui les propagent, soient déférés devant les tribunaux.

Quoi qu'il en soit, la cause est entendue: je n'ai quant à moi aucune raison de m'intéresser à l'élection d'un conseiller fédéral *radical*, mais derrière la candidature de M. Hunziker, j'ai le regret de le dire et j'en suis fâché pour lui, il y avait un certain nombre de salauds.

Pour vous consoler, lisez, je vous prie, le dernier livre de Barilier, et celui d'Anne Cuneo, et celui de Chappaz et Lovay.

J. C.

GENÈVE

Verbois nucléaire au bout du compte

Eclat de rire, en entendant Louis Ducor, directeur (genevois) des Services industriels, affirmer à la télévision (Téléjournal) au soir du 23 septembre, que le canton de Genève était à l'avant-garde en matière d'économies d'énergie.

Après le refus d'un article constitutionnel sur l'énergie en 1983 — une majorité de cantons l'avait alors rejeté — après le double «non» d'il y a quinze jours, il est de bon ton d'insister sur la responsabilité des cantons pour mener une action efficace. L'exemple genevois illustre bien l'impasse de la solution fédéraliste quand les autorités locales font la sourde oreille. Alors même que les citoyennes et citoyens du bout du lac ont clairement exprimé, et à trois reprises, une volonté politique antinucléraire et favorable aux économies: 1979,

«oui» à la démocratisation des décisions en matière nucléaire; 1983, «oui» à une compétence fédérale en matière énergétique; septembre 1983, double «oui» encore. Une volonté ignorée par un Conseil d'Etat préoccupé avant tout de freiner le mouvement. Qu'on en juge.

Une initiative populaire, «L'énergie, notre affaire», pendante depuis plus de quatre ans (DP 724); un projet de loi décevant, mitonné pendant des années. Le refus du gouvernement de soumettre au vote l'initiative et le projet de loi le 23 septembre, sous le prétexte fallacieux que la constitutionnalité de la première était mise en cause devant le Tribunal fédéral. Plus de dix ans après la première crise énergétique, toujours le vide légal!

Pour ce qui est de l'action du canton, quelques expériences pilotes, certes, mais le néant dans la gestion courante: pas d'inventaire systématique des bâtiments publics et de leurs défauts énergétiques, pas de programme d'assainissement, pas de solution exemplaire pour les nouveaux bâtiments construits par le canton.

Une mauvaise volonté qui ne peut que servir Alain Borner, «responsable» cantonal de l'énergie et partisan, contre vents et marées, de Verbois nucléaire. Pour créer le besoin, il suffit d'en favoriser les conditions...

Une mauvaise volonté qui ne peut que réjouir les Services industriels, cet Etat dans l'Etat, véritable centre du pouvoir dans le secteur énergétique.

En annonçant la fin des tarifs dégressifs — rien à redire à cette innovation — le directeur des SI a invoqué la vérité des prix: «Aux consommateurs genevois, nous ne faisons payer que le prix de vérité.» En oubliant d'ajouter que dans ce prix vrai figure aussi, même si c'est indirectement, l'engagement de l'économie électrique contre les deux initiatives antinucléaires et la promotion de la centrale de Verbois.

La prochaine échéance énergétique genevoise, c'est donc la votation sur l'initiative «L'énergie, notre affaire», le seul texte suffisamment précis et contraignant pour contraindre les autorités genevoises à céder devant la volonté populaire.